

**PROCES VERBAL**

**Nombre de conseillers en exercice : 10**  
**Nombre de conseillers présents : 8**  
**Vote par procuration : 1**  
**Nombre de conseillers votants : 9**

Réunion du conseil municipal

**du 27 juillet 2023**

**Le quorum** : atteint (supérieur à la moitié du nombre de conseillers)

Le vingt-sept juillet deux mille vingt-trois, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Colombier, légalement convoqué le deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul VALLOT.

Présents : Jean-Paul VALLOT - Gilles GALLEY – LECORNU Françoise - Caroline BERGERE - Maxime GACHE - Jean Louis BERNON- Brigitte GEOURJON- Ronan ARROUEZ

Excusé : Jérôme GACHE

Procuration : Maxime GACHE (pour Jérôme GACHE)

Absent : Marcel TAMET

Président de séance : Jean-Paul VALLOT

Secrétaire de séance : Ronan ARROUEZ

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Décision modificative budget Commune
- 2 Décision modificative budget Eau et Assainissement
- 3 Décision modificative budget Chaufferie
- 4 Autorisation pour demande de subvention à la Région pour l'aménagement du Terrain de Loisirs
- 5 Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023 2023 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Monsieur le maire ouvre la séance. Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la commune de Colombier : <https://www.colombier-pilat.e-monsite.com> .

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire précise que tous les points à l'ordre du jour seront abordés. Vote au scrutin secret majoritaire à 2 tours pour les sénatoriales et aucune demande de scrutin autre qu'à main levée n'a été exprimée pour les autres points.

## Point N°1 – DEL2023/021 Décision modificative budget Commune

Suite à un problème de budget informatique lors de l'élaboration du budget primitif, la Trésorerie demande des rectifications.

42067 Code INSEE	COMMUNE DE COLOMBIER - BUDGET COMMUNAL M14 COMMUNE	DM 2023
---------------------	---	---------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	21/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de , Maire Jean-Paul VALLOT.

Objet :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		13 500,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>e</sup> d'investis.</b>		<b>13 500,00 €</b>
D 2313-2102 : PREAU TERRAIN DE LOISIRS	6 450,03 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>6 450,03 €</b>	
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	25 950,03 €	
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>25 950,03 €</b>	
R 021 : Virement de la section de fonct		13 500,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>13 500,00 €</b>
R 10226 : Tase d'aménagement		6 000,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>6 000,00 €</b>
R 7022 : Coupes de bois		500,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>		<b>500,00 €</b>
R 73224 : Fonds départ. DMTO (< 5000 h)		8 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>		<b>8 000,00 €</b>
R 74121 : Dot Solidarité rurale		3 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>		<b>3 000,00 €</b>
R 752 : Revenus des immeubles		2 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>		<b>2 000,00 €</b>

Le vote a été le suivant :

Pour 9 Contre 0 Abstention 0

Explication de vote :

## Point N°2 DEL2023/022 Décision modificative budget Eau et Assainissement

Suite à un problème de budget informatique lors de l'élaboration du budget primitif, la Trésorerie demande des rectifications.

42067 Code INSEE	COMMUNE DE COLOMBIER - BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT	DM 2023
---------------------	---	---------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	21/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de , Maire Jean-Paul VALLOT.

Objet :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Déficit antérieur reporté	14 114,84 €	
<b>TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté</b>	<b>14 114,84 €</b>	
D 023 : Virement à section investis.		5 667,48 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>e</sup> d'investis.</b>		<b>5 667,48 €</b>
D 6811 : Dotations aux amortissements su	5 667,48 €	
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>5 667,48 €</b>	
D 211-2101 : REHABILITATION STATION EPURATION		1 000,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 000,00 €</b>
D 2315-1801 : CREATION CAPTAGE		10 000,00 €
D 2315-2101 : REHABILITATION STATION EPURATION		5 574,10 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>15 574,10 €</b>
R 021 : Virement section exploitation		5 667,48 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fount.</b>		<b>5 667,48 €</b>
R 2808 : Autres immo. incorporelles	5 667,48 €	
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section</b>	<b>5 667,48 €</b>	
R 1068 : Autres réserves	13 540,74 €	
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>13 540,74 €</b>	

Le vote a été le suivant :

Pour 9 Contre 0 Abstention 0

Explication de vote :

### Point N°3 DEL2023/023 Décision modificative budget Chaufferie

Suite à l'inflation des prix de l'énergie, la facture du SIEL est supérieure à ce qui est prévu dans la mesure et des dépenses supplémentaires ont été effectuées. Un rééquilibrage budgétaire est nécessaire sans conséquence sur le budget global.

42067 Code INSEE	COMMUNE DE COLOMBIER - CHAUFFERIE BOIS CHAUFFERIE BOIS	DM 2023
---------------------	---	---------

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés	
VOTES : Contre	Pour
Date de convocation :	21/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de , Maire Jean-Paul VALLOT.

Objet :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6066 : carburants	560,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>560,00 €</b>	
D 658 : Charges subv. Gest <sup>e</sup> courante		560,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>560,00 €</b>

Le vote a été le suivant :

Pour 9 Contre 0 Abstention 0

Explication de vote :

## **Point N°4 DEL2023/024 Autorisation pour demande de subvention à la Région pour l'aménagement du Terrain de Loisirs**

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré (à l'unanimité) :

- Donne son accord pour la réalisation du projet de l'aménagement du Terrain de Loisirs d'un montant prévisionnel de **26 550 HT**
- Sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention de 40 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 10 620 € HT.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

*Le vote a été le suivant :*

Pour 9 Contre 0 Abstention 0

Explication de vote

### **• Questions diverses à Colombier, le 27 juillet 2023**

1 - Piste Forestière : Etienne COSTE est le nouveau référent local. La mairie a rencontré M. DUPLAY et Mme FARRA.

Il est acté à l'unanimité que les travaux de captage abandonnés chez M. DUPLAY seront clôturés. La mairie s'engage donc à remettre en état le terrain en temps voulu.

2 – Suite à une rencontre avec la préfecture et M. ZIEGLER, il a été exposé que l'entretien des pistes est impératif. Un effort sur ce point est envisagé.

3 – Les recherches en vue de trouver des porteurs de projet pour la reprise des restaurants du bourg se poursuivent. Une piste est à l'étude plus particulièrement. À cet effet, la mairie étudie les possibilités de financement. La région pourrait participer à hauteur de 40 % sur des travaux périphériques d'accessibilités.

4 – La mairie est enfin équipée en fibre → nouvelle adresse de la mairie : mairie@colombier42.fr

5 – La détermination des lieux de collecte des ordures est encore à l'étude et commence à s'affiner.

**SIGNATURE DU SECRETAIRE**

**SIGNATURE DU PRESIDENT**